



COLLÈGE
MONTMORENCY

**MODALITÉS DE SOUTIEN DES ORDINATEURS PORTABLES
DU PERSONNEL ENSEIGNANT
UTILISÉS À L'INTÉRIEUR DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE DU COLLÈGE**

**DIRECTION DES ÉTUDES
DIRECTION DU SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

18 DÉCEMBRE 2008

CONTEXTE

Depuis l'hiver 2000, le Collège soutient et favorise l'utilisation d'ordinateurs portables par le personnel enseignant de façon à promouvoir l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement à travers de nouvelles approches didactiques.

À l'époque, le soutien technique et logiciel était limité aux ordinateurs portables dont le Collège était le propriétaire même si le personnel enseignant pouvait en avoir l'usage exclusif.

Devant le fait que de plus en plus de membres du personnel enseignant possèdent un ordinateur portable et conformément au *Plan stratégique 2007-2012 d'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'enseignement et à l'apprentissage*, le Collège souhaite étendre le soutien technique et logiciel à l'ensemble du personnel enseignant qui utilise un ordinateur portable, que le propriétaire en soit le Collège ou l'utilisateur.

CADRE DE RÉFÉRENCE

▪ **Buts**

Dans la mesure du possible, le Collège offrira les mêmes fonctionnalités informatiques nécessaires au personnel enseignant qui utilisera un ordinateur portable personnel qu'à celui qui utiliserait un poste de table appartenant au Collège. Pour ce faire et afin de ne pas mettre en péril l'infrastructure informatique du Collège, des règles de base devront être respectées, notamment en ce qui a trait au détecteur de virus qui devra être à jour en tout temps.

▪ **Soutien technologique**

Les techniciens informatiques du Centre d'apprentissage individuel, sous la coordination de la directrice adjointe aux ressources à l'enseignement, seront responsables de l'installation des logiciels autorisés et du dépannage. Si nécessaire, le propriétaire de l'appareil devra avoir en sa possession les CD d'installation originaux et devra avoir préalablement effectué les copies de sauvegarde de ses données. En cas de problèmes qui nécessiteraient une réinstallation complète des logiciels, les techniciens du Collège s'occuperont du système d'exploitation (Microsoft Windows XP ou Vista) ainsi que de Microsoft Office à partir des CD originaux fournis par le propriétaire qui devra par la suite installer lui-même les logiciels pour lesquels il détient une licence de même que les données préalablement sauvegardées. Dans le cas de bris ou de mauvais fonctionnement de l'équipement, c'est au propriétaire que revient la responsabilité de la réparation et du suivi de la garantie au besoin.

▪ **Évolution de l'infrastructure et exigences reliées à la sécurité informatique**

Le service de l'informatique s'assure que les données du Collège respectent les trois critères suivants : confidentialité, intégrité et disponibilité. Pour ce faire, plusieurs mesures ont été prises au cours des dernières années et d'autres le seront au cours des prochains mois. Grâce à ces mesures, les ordinateurs autorisés bénéficieront de toutes les ressources requises pour répondre aux besoins organisationnels, comme le réseau sans fil accessible presque partout au Collège ainsi que l'accès à des ressources réseau (imprimantes, espace disque, etc.).

Au fur et à mesure de l'évolution de l'infrastructure informatique, les buts poursuivis dans le cadre du programme qui permet au personnel enseignant d'utiliser un ordinateur portable relié à l'infrastructure informatique du Collège demeureront les mêmes, mais les moyens pour y parvenir de façon optimale et sécuritaire pourront eux aussi évoluer. Dès à présent, il est à prévoir que le Collège mettra en place des mécanismes de contrôle de l'intégrité des points d'extrémités ("network access control"). Ces mécanismes nécessiteront des interventions automatiques sur les portables avant leur utilisation de l'infrastructure informatique du Collège, par exemple l'installation d'un agent sur le portable indiquant que le détecteur de virus est à jour. Un message avisera l'utilisateur de ces ajouts et il devra donner son accord.

▪ **Gestion des licences**

L'abonnement Campus du Collège pour la suite Office de Microsoft permet aux membres du personnel enseignant de bénéficier, moyennant un léger déboursé et dans le respect de certaines conditions, de l'installation de la suite Office sur leur portable personnel.

Afin de respecter les droits d'auteurs ainsi que le contrat qui lie le Collège à Microsoft et éventuellement à d'autres entreprises du domaine logiciel, un engagement d'utilisation des logiciels nécessaires à l'enseignement devra être signé par le propriétaire de l'équipement sur lequel les logiciels pourront par la suite être installés.

L'autorisation du conseiller pédagogique responsable des TIC sera également requise préalablement à l'installation des logiciels par le personnel du Collège.

MISE EN ŒUVRE

▪ **Configuration supportée**

Les techniciens informatiques du Centre d'apprentissage individuel soutiendront les ordinateurs munis de la version française du système d'exploitation Microsoft Windows XP ou Microsoft Windows Vista. Avant toute intervention et afin d'avoir accès à l'infrastructure informatique du Collège, les ordinateurs devront être munis de la dernière version disponible du logiciel antivirus recommandé et offert par le Collège.

▪ **Limitations**

En aucun cas le personnel du Collège ne pourra être tenu responsable pour des pertes de données ou des bris d'équipements survenus dans le cadre du travail effectué sur l'ordinateur portable d'un membre du personnel enseignant lui en ayant confié la garde.

Advenant la découverte de matériel pornographique ou illicite sur l'ordinateur portable d'un membre du personnel enseignant, le Collège pourra mettre fin à toute opération de soutien informatique en cours sur cet équipement jusqu'au nettoyage complet de l'équipement par son utilisateur.

Afin de maintenir l'efficacité du service offert à l'ensemble des membres du personnel enseignant, le Collège se réserve le droit de limiter les interventions faites sur un ordinateur portable s'il juge que les demandes sont abusives, soit en termes de nombre de demandes ou en termes de temps d'intervention, que ce soit dû à la configuration physique de l'appareil ou à la panoplie d'applications installées.

▪ **Programme portable pour le personnel enseignant: les modalités de transition**

Dans un contexte où le programme actuel est aboli, la mise en œuvre de nouvelles modalités d'acquisition d'ordinateurs portables nécessitera une période de transition avec le programme actuel soit pour permettre au personnel participant de compléter les engagements pris antérieurement ou pour permettre de modifier l'entente déjà prise. Les éléments de transition sont les suivants :

Les ententes actuelles, sans être renouvelables, seront respectées jusqu'à leur terme aux mêmes conditions;

Le personnel enseignant qui désire acquérir le portable qui lui a été attribué par le Collège, pourra le faire selon les modalités prévues à cette fin. Pour plus d'information, communiquez avec la Direction des services financiers;

Le personnel enseignant qui ne souhaite pas acquérir un portable peut, pour répondre à des besoins ponctuels, faire un emprunt à court terme au comptoir du prêt multimédia selon la disponibilité des équipements.

▪ **Procédure d'acquisition d'ordinateur portable ou de logiciel**

Le personnel enseignant peut se procurer un ordinateur portable à la Boutique du collège ou chez un fournisseur indépendant.

Pour financer son achat, le personnel enseignant peut comme tout autre membre du personnel bénéficier des modalités du *prêt aux membres du personnel pour l'achat d'ordinateurs et d'équipements périphériques*. Il ou elle doit présenter la preuve d'achat ou de paiement aux services financiers afin d'y signer l'entente de prêt selon les modalités du programme déjà en vigueur (4 000 \$ maximum pendant 3 ans ou pour la durée du contrat d'engagement). Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès de la Direction des services financiers.